



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20220125-DEC-AG-22-004-AU  
Date de télétransmission : 27/01/2022  
Date de réception préfecture : 27/01/2022

CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA

Décision du 25 janvier 2022

**DECISION DU PRESIDENT DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA  
PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL**

**OBJET : Acquisition d'un véhicule d'occasion récente pour le service de la prévention des risques professionnels**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes :

*En matière de commande publique :*

- *En matière de fournitures et services :*

*Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini à l'article R2122-8 du Code de la commande publique (40000€ HT à ce jour) ;*

Considérant que le service de la prévention des risques professionnels doit être doté d'un véhicule adapté aux missions qui leur sont confiées ;

Vu les devis et bon de commande présentés ;

**OBJET : Acquisition d'un véhicule d'occasion pour le service de la prévention des risques professionnels**

**APPROUVE**

Le devis n°P595682-247692-12115989 du 25/01/2022 de la société « Doria Automobiles Auto-Select », sise LD Casatorra - 20620 Biguglia, pour un montant de 15 409,76 € TTC, correspondant à l'acquisition d'un véhicule Citroën C3 d'occasion ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget principal, chapitre 21 ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

*Louis Pozzo Di Borgo*  
Louis POZZO DI BORGIO

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **27 JAN. 2022**  
et publication ou notification  
du **27 JAN. 2022**  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOGHRAOUI